

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2025

Référence
2025_46

Objet de la délibération
Acquisition de la bande de terrain appartenant au domaine public suite à la division de la parcelle ZD 142 30 Chemin du Canal à Montcresson

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Date de la convocation
02/10/2025

Date d'affichage
02/10/2029

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis

Le : 11/10/2025

Et

Publication ou notification du :

11/10/2025

L'an 2025 et le 09 octobre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, M. BARDET Philippe, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne, Mme LEROY Sandra,

Absents excusés : M. DÉGÉ Christophe, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Acquisition de la bande de terrain appartenant au domaine public suite à la division de la parcelle ZD 142 30 Chemin du Canal à Montcresson

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, disant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières (achat-vente)

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété d'es personnes publiques relatif aux acquisitions amiables

Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais notariés (charge supportée par l'acquéreur)

Considérant la nécessité de rétrocéder à la commune la partie du terrain constituant la bande de circulation piétonnière

Après entente amiable des deux parties,

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir à l'euro symbolique la bande de terrain résultant de la division de la parcelle ZD 142, 30 Chemin du Canal à Montcresson, et constituant la bande de circulation piétonne appartenant au domaine public communal

Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Envoyé en préfecture le 11/10/2025

Reçu en préfecture le 11/10/2025

Publié le

ID : 045-214502122-20251011-2025_46-DE

En mairie, le 09/10/2025
Le Maire
Alain GERMAIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>